



Plan local  
d'urbanisme  
de la C.A.V.  
Orientation d'aménagement  
Zone d'activités Echenoz nord





Le secteur d'étude appartient à l'entité paysagère « de la Plaine de l'Ouest » sur le territoire de la CAV. Il se situe plus précisément entre la ville de Vesoul et le village d'Echenoz-la-Méline.

Il correspond à une sous-unité spécifique au sein de l'agglomération du fait du ruisseau, de son enclavement et de l'omniprésence de l'usine Peugeot limitrophe.

Cet **espace ouvert** peut ainsi apparaître comme un espace résiduel dans l'agglomération ou un « contre-poids » à l'urbanisation limitrophe. La notion de « vide » paysager permet la respiration dans cette partie de l'agglomération vésulienne.



*vues sur le secteur depuis la RD 474 et depuis le village d'Echenoz.*

## II- Orientations d'aménagement:

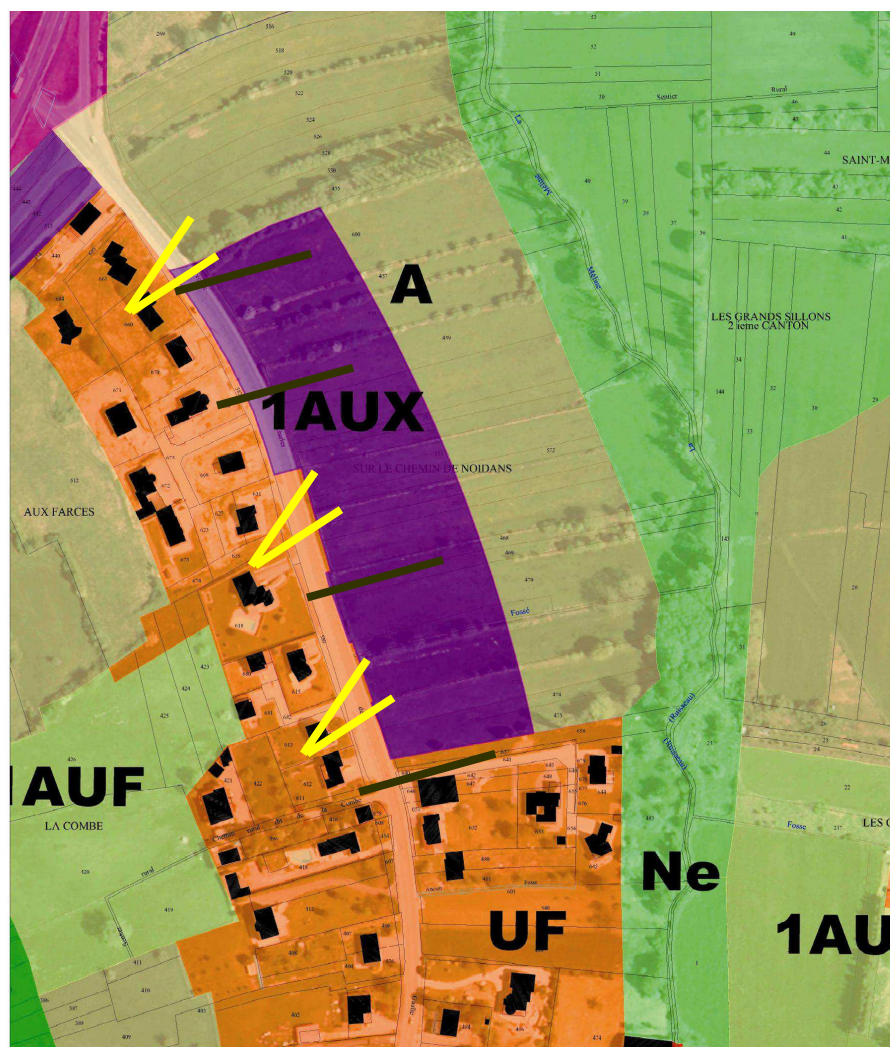
Du fait de besoins justifiés au niveau économique, la zone 1AUX a été maintenue mais fortement réduite.

Afin de prendre en compte l'aspect paysager, une orientation d'aménagement est réalisée. Elle s'appuie sur les données environnementales et paysagères (maintien des espaces entourant le ruisseau en zone naturelle et du secteur de haies au nord).

Les principes d'urbanisation suivants seront à respecter :

- un seul rideau de bâti, accompagné de coupures visuelles entre les bâtiments pour conserver des points de vue sur la Motte.
- les hauteurs des constructions limitées (7 m par exemple ) et surtout homogènes afin de garder une perspective sur la Motte.

L'aménagement de la zone s'appuiera sur la structure du parcellaire et des haies existantes.



Haies structurantes de principe.

Cônes de vues de principe à prendre en compte (hauteur du bâti, percée visuelle)